

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NO 1765

**RÈGLEMENT N° 1765 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
RELATIVEMENT À LA CRÉATION DES ZONES R-65 ET R-66 DANS LE
DÉVELOPPEMENT DE L'HORIZON SUR LE LAC**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1765 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1324.

AVIS est donné par les présentes :

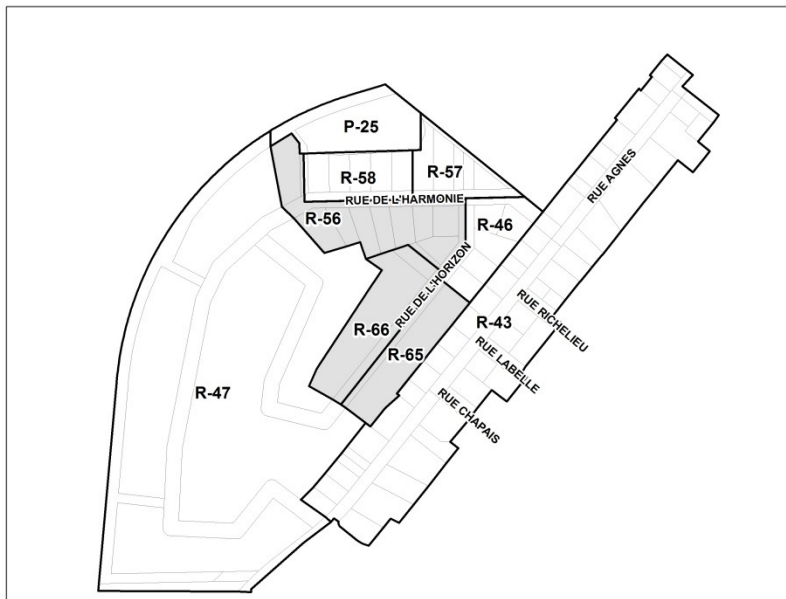
QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 18 octobre 2016, a adopté le premier projet de Règlement n° 1765 modifiant le Règlement de zonage n° 1324 relativement à la création des zones R-65 et R-66 dans le développement de l'Horizon sur le lac.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de créer les zones R-65 et R-66 afin de permettre la poursuite du développement résidentiel dans le prolongement de la rue de l'Horizon.

Ledit conseil tiendra une assemblée publique de consultation le 15 novembre 2016, à compter de 19 h 30, dans la salle du conseil située au 5527 rue Frontenac, Lac-Mégantic, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise les zones suivantes :

Zones R-56, -65 et R-66 ainsi que les zones contiguës R-47, P-25, R-58, R-57, R-46 et R-43 :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 1765 ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement, la description des zones concernées et des zones contiguës, de même que leur illustration, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 26^e jour du mois d'octobre 2016.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière adjointe